



**COMMUNE DE ROCHE**

La Municipalité informe les citoyen-ne-s que le Conseil d'Etat a approuvé, en date du **10 juin 2020** :

- Les statuts de l'Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL) dont les communes membres sont Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve.

Cet objet approuvé est susceptible d'une requête à la Cour constitutionnelle dans un délai de 20 jours à compter de la présente publication (art. 3 al. 3 et 5al. 2 de la loi du 5 octobre 2004 sur la juridiction constitutionnelle ; BLV 17332).

La Municipalité, le 16 juin 2020